



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Procès-verbal du Conseil d'administration

du service d'incendie et de secours
du département du Rhône et
de la métropole de Lyon

12 octobre 2015

Réunion du 12 octobre 2015

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Didier BARRY
- Monsieur Noël BULLIAT
- Monsieur Claude COHEN
- Monsieur Damien COMBET
- Monsieur Jean-Luc DA PASSANO
- Monsieur Gilles GASCON
- Monsieur Stéphane GOMEZ
- Madame Claude GOY
- Monsieur Rolland JACQUET
- Madame Murielle LAURENT
- Monsieur Michel MERCIER
- Monsieur Jérôme MOROGE
- Monsieur Didier PASCAL
- Monsieur Renaud PFEFFER
- Monsieur Joël PIEGAY
- Madame Martine PUBLIÉ
- Monsieur Arthur ROCHE
- Monsieur Jean-Yves SÉCHERESSE
- Monsieur Patrick VÉRON
- Monsieur Alexandre VINCENTET

Sans voix délibérative :

- Madame Martine DAVID, suppléante de Monsieur Stéphane GOMEZ
- Monsieur Pascal GUERIN, suppléant de Monsieur Damien COMBET

Membres de droit :

- Monsieur Gérard GAVORY, préfet délégué pour la défense et la sécurité
- Colonel Serge DELAIGUE, directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours

Avec voix consultative :

- Adj.chef Rémy CHABBOUH
- Cdt Christophe CHAMAGNE
- Sgt-chef Franck CHENAL
- Sgt-chef Franck FOURNEL
- Lt Jérôme LEFEBVRE
- Cap Gilles VÉRICHON

Service d'incendie et de secours du département du Rhône et de la métropole de Lyon

Conseil d'administration

Lundi 12 octobre 2015

Ordre du jour

Page

Désignation d'un membre du conseil d'administration appelé à siéger au sein de la commission de réforme des matériels du SDMIS et du département du Rhône	3
Communication – débat autour du rapport d'évaluation périodique des services d'incendie et de secours du Rhône – Décembre 2014	4
 R/15-10/01 – Programme pluriannuel d'investissement immobilier du SDMIS – 2016, 2017, 2018	17
R/15-10/02 – Programme pluriannuel d'investissement véhicules du SDMIS.....	23
R/15-10/03 – Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2015	29
R/15-10/04 – Orientations budgétaires du SDMIS pour l'exercice 2016.....	30
R/15-10/05 – Fixation du montant des contributions des collectivités territoriales au budget du SDMIS pour l'exercice 2016	32

Conseil d'administration

Lundi 12 octobre 2015

*(La séance est ouverte à 15 h 00 sous la présidence de
M. SECHERESSE)*

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames et messieurs, bonjour. Nous avons à l'origine un certain nombre de contraintes. Vous savez que le ministre de l'Intérieur se rend à la Préfecture vers 16 h 00 – 16 h 30, et il nous avait été précisé dans un premier temps qu'il devait venir plutôt vers 15 h 30. On s'était donc interrogé sur notre ordre du jour pour savoir s'il fallait l'alléger ou pas, compte tenu qu'il y avait un certain nombre d'engagements.

En particulier notre ami Rolland JACQUET avait souhaité que l'on puisse aborder un document qui avait été distribué avant les congés, sur le rapport d'évaluation qui avait été conduit en décembre 2014. Bien entendu on va maintenir cet échange autour de ce document, sachant que dans un premier temps on s'était demandé si on n'allait pas le repousser car on n'était pas certain de la présence de Monsieur le Préfet délégué que je remercie encore une fois, qui cette fois-ci a un engagement mais vers 16 heures.

Un certain nombre de documents vous ont été déposés sur table :

- l'engagement tripartite relatif à la consolidation et à la valorisation du modèle français de sécurité civile, dont Monsieur le Préfet nous parlera tout à l'heure,

- un document élaboré par les équipes du colonel DELAIGUE concernant l'évaluation périodique des services d'incendie et

de secours du Rhône. Sous la forme de tableaux simples, ce document va répertorier l'ensemble des éléments qui ont été pointés dans le rapport. Certains de ces éléments sont déjà traités et apparaissent en vert, d'autres ne le sont pas encore et apparaissent en rouge et ce qui est en train de se faire est en orange. C'est une façon plus simple d'aborder la discussion.

Voilà ce que je voulais dire en préambule avant d'aborder l'ordre du jour.

- **Désignation d'un membre du conseil d'administration appelé à siéger au sein de la commission de réforme des matériels du SDNIS et du département du Rhône**

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons fait l'erreur de ne pas nommer quelqu'un provenant du département dans cette commission. Je vous propose, en accord avec mes collègues du département, de nommer Mme Claude GOY, conseillère départementale, adjointe au maire de Larajasse.

(Le Colonel DELAIGUE fait observer que l'appel n'a pas été fait. M. MERCIER dit que ce n'est pas grave puisque les personnes présentes ont émargé la feuille de présence.)

M. LE PRÉSIDENT.- Je remercie infiniment Mme GOY d'avoir accepté de siéger à cette commission.

Y a-t-il des observations ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Madame GOY vous avez l'immense plaisir et l'honneur de siéger dans cette commission.

- **Communication – débat autour du rapport d'évaluation périodique des services d'incendie et de secours du Rhône – Décembre 2014**

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit donc de ce document qui a été distribué avant les vacances, qui répertoriait un certain nombre d'éléments suite à une inspection qui s'était déroulée en décembre 2014. Vous vous en souvenez, notamment dans sa partie conclusive, l'inspection évoquait la grande qualité du service départemental et indiquait que les Lyonnais, les Grands Lyonnais, les Rhodaniens pouvaient être reconnaissants envers le SDIS qui faisait un travail à la bonne hauteur, avec beaucoup de compétences. Bref, on avait un ensemble qui était extrêmement positif, cela étant il y avait un certain nombre de remarques, ce qui est bien normal de la part de tels observateurs.

Colonel, vous avez proposé au conseil d'administration aujourd'hui un document qui est un peu la synthèse de tout cela. Une fois que vous l'aurez présenté, j'ouvrirai la discussion sachant que je sais que Rolland JACQUET a deux ou trois mots à dire. On fera une discussion contrainte et contenue en raison de la visite du ministre de l'Intérieur.

Colonel, je vous cède la parole.

Colonel DELAIGUE.- Monsieur le président, mesdames et messieurs les administrateurs, monsieur le Préfet. Le rapport qui fait une centaine de pages, nous avons essayé de le résumer en quelques pages, notamment deux où les codes couleurs sont assez simples.

En blanc, c'est ce qui a été fait ou qui est en train d'être fait en 2015 ; en vert c'est ce que l'on peut estimer, dans les observations, qui sera pris en compte rapidement au cours de l'année 2016 ; en orange, c'est ce qui sera pris en compte sur les années 2016/2017/2018 parce que cela ne sert à rien de se précipiter, il faut faire les choses comme il faut pour qu'elles aient de la profondeur et que l'on en tire bien évidemment les résultats et les avancées pour le service.

Puis, il y a deux éléments particuliers.

En rouge, ce sont les trois éléments qui concernent les relations entre notre service et le ministère de la Santé, sujet particulièrement complexe. Tout va bien tant que l'on ne parle pas d'argent, mais dès que l'on parle d'argent, bien évidemment plus personne n'est d'accord. En gros, le différend historique sur lequel on n'a toujours pas d'arbitrage entre le ministère de la Santé et celui de l'Intérieur malgré l'arrêté interministériel qui est sorti, est qu'aujourd'hui les SMUR de Lyon, pour fonctionner et être agréés, utilisent environ 6 000 fois par an les VSAV du SDMIS, sans payer bien sûr.

C'est vrai que c'est une question assez fondamentale, en sachant qu'il n'est pas possible de laisser les victimes sur le bord de la route parce que l'on ne sait pas qui doit les prendre en charge, donc on le fait. C'est un sujet important, qui est un peu à part parce que la réponse n'est pas réellement au sein du SDMIS. Je ne sais d'ailleurs pas si dans quelques années le problème ne sera pas toujours là.

Deuxième élément particulier, en gris, les contrôleurs ont dit que l'on pouvait supprimer le cycle de travail dans le régime de 24 heures. C'est un sujet un peu complexe. La position du SDMIS est claire : il y a aujourd'hui un équilibre avec deux régimes de travail, un régime à 1 607 heures avec des gardes de 12 heures et un régime cyclé en 24 heures. Les gens ont le libre choix entre les deux régimes de travail, et c'est le seul endroit en France où cette possibilité existe.

Le SDMIS n'a pas l'intention de modifier l'équilibre. Même si en apparence ce serait plus intéressant en termes de gestion, l'équilibre d'aujourd'hui est parfaitement satisfaisant pour le service et il n'y a pas de raison de le changer.

Voilà résumé de façon très courte. En gros, le rapport dit que globalement le SDMIS fonctionne très bien, des observations sont

faites et on les prend quasiment toutes en compte dans les trois ans qui viennent.

Le rapporteur de l'inspection a relevé 16 bonnes pratiques au niveau du SDMIS dont 5 qui ont été reprises parmi les bonnes pratiques nationales :

- un rapport d'intervention suite à l'engagement du chef de site,
- une cartographie des mutualisations et des partenariats,
- des conventions de disponibilité pour les périodes périscolaires pour les sapeurs-pompiers volontaires,
- l'élaboration d'un kit d'aide à la gestion des sapeurs-pompiers volontaires,
- la mise à disposition de fiches de prévention santé et de conduite des activités physiques et sportives à destination du personnel.

Cinq bonnes pratiques sur 60 retenues au niveau national, cela veut dire que le ministère de l'Intérieur a regardé le fonctionnement du SDMIS avec une attention particulière et il trouve que globalement ce qui s'y fait est plutôt de bonne gestion.

M. LE PRÉSIDENT.- Etant donné que le colonel a été particulièrement concis, je vous invite à faire la même chose. J'ouvre un petit quart d'heure d'échanges, si vous le souhaitez, de manière à ce que ceux qui veulent s'exprimer sur ce sujet puissent le faire. Ce sujet, si on le découpe par points, fera l'objet d'autres discussions au cours de l'année dans notre conseil d'administration.

Rolland, tu es obligé d'intervenir maintenant.

M. JACQUET.- Je n'ai pas particulièrement de questions précises et pointues à soulever. Mon souhait d'examiner ensemble et collectivement ce rapport d'évaluation, c'est pour moi l'occasion de

vérifier, en fonction des analyses et préconisations donc toutes les félicitations que l'on peut apporter au SDIS du Rhône du point de vue de sa pratique et de son activité, l'adéquation entre les indications qui nous sont données ici et les dispositions que nous prenons en tant qu'aménagement de l'ensemble de nos responsabilités.

Si je regarde les nouvelles missions qui sont demandées aux sapeurs-pompiers et les moyens que nous mettons en œuvre, on le verra d'ailleurs par la suite avec la délibération sur le PPI en particulier mais aussi avec le projet de budget, en matière d'organisation des casernes, de matériels, je lis aussi des préconisations en matière de formation et avec les nouvelles missions il y a un rapport étroit.

Pour moi, c'est l'occasion de vérifier qu'il y a une parfaite adéquation entre les nouveaux objectifs, les moyens que l'on met et les préconisations indiquées. C'était cela le sens de ma question il y a trois mois.

Je note quelques points, les enjeux sur la formation qui sont pointés, mais on peut aussi noter, même si on s'en félicite, que malgré les dispositions budgétaires difficiles de la situation générale, on ait décidé de maintenir les effectifs, bravo !, mais peut-être qu'à terme ce ne sera quand même pas suffisant, donc soyons attentifs.

C'était ce questionnement que j'avais en tête et que j'ai toujours, c'est un rapport d'efficacité et d'efficience et comment dans notre pratique, on veille à ces deux aspects.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. D'autres interventions sur ce très vaste sujet ?

M. BARRY.- Dans le document qui nous a été distribué, « Engagement tripartite relatif à la consolidation et à la valorisation du modèle français de sécurité civile », j'ai lu des phrases qui correspondent parfaitement à la question que je voulais poser. On nous

dit : « *complexification permanente des risques et des menaces, niveau d'exigence de la société en matière de protection des secours dans un contexte de judiciarisation croissante des interventions de secours* », ce sont des phrases importantes. En même temps, il y a également la contrainte budgétaire croissante.

On a effectivement un superbe outil technique et organisationnel, mis en place sous l'autorité du président MERCIER et du directeur, et j'en parle objectivement, et ce superbe outil, maintenant je pense que l'on peut l'optimiser en regard précisément de ces problématiques de complexification des risques, de niveau d'exigence de la société. Il y a une demande qui recouvre toutes les organisations syndicales dans le document qui est par exemple de repositionner un encadrement professionnel au niveau opérationnel sur les différents secteurs géographiques du département. Je fais cette demande en regard de cette complexification des risques, des techniques mises en œuvre, etc.

Concernant la mutualisation des moyens, on parle surtout dans ce document de mutualisation en regard des achats au travers de l'UGAP notamment. La question que je me pose, c'est : est-ce que l'on ne peut pas avoir une vision prospective de la mutualisation avec les différents SDIS qui nous entourent, en termes de gestion opérationnelle, voire de mise en œuvre de moyens opérationnels ?

Par exemple le SDMIS a mis en place des embarcations de reconnaissance et de sauvetage sur la rivière Saône. Pourquoi le SDIS de l'Ain n'a-t-il pas contribué à la mise en œuvre de ce type de matériel ? C'est un exemple mais il peut y en avoir d'autres.

Sur la mutualisation et sur l'optimisation des moyens humains du SDMIS en regard de la complexification encore une fois des interventions et de la nécessité d'avoir en permanence sur tous les secteurs géographiques du département un encadrement professionnel

opérationnel, j'aimerais avoir votre sentiment.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Madame DAVID ?

Mme DAVID.- Que sont les « plans ETARE » ?

Colonel DELAIGUE.- ETARE, cela veut dire Etablissements Répertoriés, ce sont les établissements un peu sensibles au sein du SDMIS.

M. LE PRÉSIDENT.- D'autres interventions ou commentaires ?

Nous reviendrons point par point sur ces différentes questions. Sur la mutualisation, il est clair que l'avenir passera par la mutualisation, celle-ci étant une nécessité pour être à la hauteur technique parce qu'il y a des matériels qui coûtent de plus en plus cher. Nous serons peut-être demain les seuls, dans la très grande région, à disposer de moyens techniques, ce qui est déjà le cas, mais imaginons une technicité encore plus forte du métier de sapeur-pompier et il est clair que ces matériels, y compris de communication, seront peut-être localisés au SDMIS mais pourront être utilisés par d'autres.

Cela étant j'ai reçu une lettre de remerciement du président du Département de l'Ain puisque les sapeurs-pompiers du Rhône sont intervenus cet été sur des incendies de végétation dans l'Ain, ils ont été extrêmement efficaces et on a une forme de mutualisation d'une certaine façon. Au même titre que des sapeurs-pompiers de la Loire sont intervenus aussi dans le département du Rhône. On voit bien que derrière le mot mutualisation, il y a le mot solidarité qui est quelque chose qui se pratique au sein du corps des sapeurs-pompiers depuis que ceux-ci existent.

En ce qui concerne d'autres moyens comme la formation, compte tenu que l'on a un outil de formation particulièrement performant, je pense à Saint-Priest, on pourrait imaginer être une université de la sécurité civile, de l'incendie et de la prévention qui pourrait petit à petit

naître. On a tous intérêt à ce que tout le monde puisse en bénéficier, et je parle sous le contrôle de monsieur le Préfet qui est extrêmement sensible à cela.

Peut-être que l'on ne perçoit pas aujourd'hui encore toutes les formes de la mutualisation mais probablement que c'est l'avenir, la mutualisation ne voulant pas dire l'appauvrissement, ce n'est pas le partage de la misère. La mutualisation, c'est le partage des connaissances, des matériels, le partage aussi de certaines compétences, d'une certaine conception du métier, etc. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

M. MERCIER.- Juste deux mots, d'abord pour répondre à nos deux collègues qui ont ouvert assez largement des portes et rappeler que dans le rapport les inspecteurs font aussi des suggestions d'économie. Le colonel est habilement passé rapidement sur cette question, il y en a même une dont il n'a pas parlé du tout dans son document qui est celle qui est de nature à faire de plus grosses économies.

Le jour où l'on mettra tout sur la table, il faudra mettre les dépenses proposées par M. JACQUET et par M. BARRY, mais aussi mettre en face les propositions d'économie. C'était une simple remarque générale. On est arrivé à un équilibre, c'est pour cela qu'il y a un bon service. Si on charge un plateau de la balance, il faut charger l'autre sinon cela se traduit par une augmentation des dotations et il ne me semble pas quand on lit les documents financiers, que l'on aille dans ce sens et que ce soit le désir de la Métropole, du Département, ni des communes. On ne perçoit pas une forte tendance à la dépense supplémentaire donc il faudra bien regarder tout.

Ensuite je voudrais simplement faire remarquer que sur la mutualisation il y a des choses qui relèvent directement du service et cela c'est à nous de le faire, monsieur le président. On a déjà mutualisé les

concours par exemple pour 7 ou 8 SDIS, mais sur le matériel, il est là uniquement parce qu'il y a le SDACR et c'est l'arrêté du Préfet qui fixe les capacités que doit avoir le service départemental métropolitain des sapeurs-pompiers pour répondre aux risques qui ont été enregistrés dans le SDACR. Si l'on veut aller plus loin dans la mutualisation, il faut que les Préfets mutualisent les SDACR sinon on n'y arrivera pas.

Je crois qu'il faut mettre les choses sur la table et le secours est resté une compétence du Préfet de département et il faut donc inviter les Préfets des départements voisins à se réunir et à mutualiser les SDACR et après on pourra mutualiser le matériel.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur le Préfet, vous êtes un peu obligé de répondre.

M. LE PRÉFET GAVORY.- Je vais répondre, mais j'allais le faire avant l'intervention de monsieur le ministre.

La mutualisation, oui, la réponse est dans ce dont j'ai déjà parlé ici, c'est l'expérimentation que nous menons pour élaborer un COTRIM, contrat territorial de réponse aux risques et aux effets des menaces. En fait c'est ce qui va remplacer le SDACR, c'est-à-dire que dans chaque département, dans cette zone de défense qui a été retenue à titre expérimental ainsi que la zone Ile-de-France, il s'agit de déterminer quels sont les risques qui existent.

La grande nouveauté du COTRIM, c'est que cela dépasse le cadre sécurité civile, c'est-à-dire que l'on regarde également la sécurité publique parce qu'une crise de sécurité civile, et les dernières crises l'ont montré, a forcément des conséquences sur l'ordre public et une crise en matière d'ordre public a forcément des conséquences en matière d'intervention de secours.

Ce travail est engagé au niveau départemental et cela a été réaffirmé lors du dernier congrès des sapeurs-pompiers à Agen par le

ministre de l'Intérieur, l'Etat est responsable et l'Etat est responsable au plan départemental.

On fera également un COTRIM zonal et cette démarche est également engagée. Tous les besoins qui sont exprimés au niveau départemental mais qui dépassent la capacité d'un département ou qui nécessitent une nécessaire mutualisation devront être pris en compte au niveau zonal et au-delà les moyens d'intervention nationaux seront pris au plan national. On l'a vu il y a une dizaine de jours lorsqu'il y a eu cette tornade dans les Alpes-Maritimes, on a fait appel d'abord aux moyens départementaux, puis zonaux, puis nationaux.

Le mot mutualisation est donc vraiment d'actualité. Il faut effectivement faire des économies, il faut allouer les moyens là où ils doivent l'être parce que l'on est tous engagés dans un processus de réduction des dépenses publiques et il faut aborder ces questions de manière très sereine et très objective, en veillant à ne pas remettre en cause la capacité opérationnelle en l'occurrence du SDMIS.

Je voulais vous rassurer, on est vraiment engagés dans cette démarche et je veux ici remercier le colonel DELAIGUE et ses équipes d'y participer de manière très concrète.

Les exemples, on les a bien identifiés. Le risque fluvial, on a fait il y a 15 jours un exercice que l'on ne pensait pas être prémonitoire, on a toujours dit que l'on court un risque grave d'un accident d'un bateau qui transporte de nombreuses personnes plutôt âgées et là aussi une des conclusions c'est de savoir quelle est la réponse que l'on y apporte. Il y a un sujet juridique qui est que quand on est sur un fleuve qui traverse plusieurs départements, qui est le directeur des opérations de secours, qui est le commandant des opérations de secours ? On va faire des propositions. C'est aussi l'utilisation des moyens, c'est-à-dire que concrètement il faut des moyens d'intervention. On ne va pas demander à

chaque SDIS de se doter de moyens qui pourraient être très coûteux. On a fait une proposition que l'on va relayer.

Il y a aussi tout ce qui concerne les interventions subaquatiques, donc il y a une mutualisation qui est en cours. Il y a aussi l'utilisation des moyens aériens, notamment les moyens hélicoptérés mais là cela ne concerne pas que les seuls sapeurs-pompiers, mais d'autres forces de sécurité, police nationale, gendarmerie nationale et le SAMU également.

Tous ces sujets ont été évoqués très largement par le ministre de l'Intérieur lors de son intervention, que l'on peut retrouver sur le site du ministère de l'Intérieur, où il a réaffirmé la compétence de l'échelon départemental, le rôle majeur que jouent les SDIS et le SDMIS, le rôle majeur que jouent les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, que tout cela devait se faire dans la plus grande concertation et la nécessité d'évoluer et d'aller vers la mutualisation des moyens et notamment des moyens rares.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur le Préfet. C'est une excellente transition pour parler de l'autre document.

Cela étant je voudrais rappeler une chose et Rolland l'a suggéré, c'est que les finances étant contraintes, nos deux bailleurs de fonds, à la fois la Métropole et le Département, nous ont clairement indiqué quelles étaient les contraintes qui s'exerçaient et nous avons la chance, je pense que c'en est une, d'avoir un accord sur trois ans qui nous permet de bien organiser l'ensemble, pas nécessairement la mutualisation mais au moins les achats des matériels en propre, le renouvellement du matériel, matériel qui est assez spécifique.

C'est pour cela que j'ai pu affirmer, mais le colonel DELAIGUE l'a fait avec moi, le fait que nous allions travailler avec des moyens constants du point de vue des hommes, nous allions nous engager

vers la réalisation de l'ensemble du programme immobilier, l'ensemble des casernes qu'elles se trouvent sur le territoire de la Métropole ou sur le territoire du Département et nous en avons d'ailleurs inauguré trois très récemment et on continue.

Je voyais tout à l'heure monsieur CHAMAGNE qui était attentif concernant les appels d'offres pour la caserne de Pierre-Bénite. Les travaux se font, c'est la deuxième constante de notre engagement financier sur trois ans et il n'y a aucune raison de changer les règles de fonctionnement de la maison.

Bien entendu toutes les observations, souvent positives, qui sont faites par cette commission demeurent en débat mais ne méritent pas que l'on s'énerve outre mesure. Sur la question des 12 heures et des 24 heures, c'est une philosophie dans la maison et si l'on propose une véritable carte, c'est mieux qu'un menu voire même que deux menus. Nous ne sommes pas sommés de quitter le système tel que nous l'avons initié.

Voilà ce que je souhaitais dire sur ce point.

Vous avez sous les yeux le texte d'engagement tripartite relatif à la consolidation et à la valorisation du modèle français de sécurité civile. Monsieur le Préfet, c'est encore à vous.

M. LE PRÉFET GAVORY.- Merci Monsieur le président. Cet engagement qui vous est présenté est un engagement entre l'Etat, l'Assemblée des départements de France et l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités, par lequel les trois partenaires réaffirment leur volonté commune de travailler en cohérence pour accompagner les évolutions de ce que l'on appelle le modèle français de sécurité civile qui a connu, ces vingt dernières années, d'importantes évolutions. C'est une véritable feuille de route de la conduite de la politique de sécurité civile, de sa consolidation et donc de sa valorisation.

Cet engagement souligne que notre modèle repose sur de

grands équilibres au premier rang desquels, on vient de l'aborder, figure la juste répartition des responsabilités entre l'Etat, autorité d'emploi, et les collectivités territoriales qui financent à titre principal les SDIS et ici le SDMIS.

Cet engagement rappelle que grâce à la participation et à l'engagement des collectivités territoriales les SDIS ont bénéficié d'une modernisation en profondeur de leur capacité d'intervention ce qui a permis la prise en charge à la fois d'événements que l'on appelle le quotidien, mais aussi d'événements et de crises à caractère exceptionnel qui se sont multipliés au cours des dernières années.

C'est une gouvernance partagée, adossée à une organisation opérationnelle qui prend en compte la mixité des forces, placée sous l'autorité d'un officier de sapeur-pompier qui est commandant des opérations de secours et qui est lui-même placé sous l'autorité du maire qui est le directeur des opérations de secours et du Préfet. Cette gouvernance, c'est cela le modèle français, a montré toute sa pertinence et son efficacité.

Les trois partenaires affirment leur volonté commune d'œuvrer ensemble à conforter et pérenniser cette organisation :

- en consolidant les fondements du modèle,
- en garantissant l'égal accès des concitoyens aux services de secours,
- en valorisant l'expertise et le savoir-faire français en matière de sécurité civile.

Les trois partenaires s'engagent à entretenir un dialogue régulier sur la gouvernance de l'ensemble de ce dispositif dont ils assurent chacun une part du financement.

Les fondements du modèle de sécurité civile, c'est :

- la réaffirmation du rôle de chaque acteur dans la gouvernance, direction des opérations de secours, commandement des opérations de secours, financement, en préservant les forces qui le font vivre notamment, et c'est une volonté forte qui répond à des demandes exprimées par les élus et aussi par les sapeurs-pompiers, promouvoir le développement du volontariat,

- développer la culture de prévention, notamment en mobilisant la force du réseau des sapeurs-pompiers et des associations agréées de sécurité civile.

L'égal accès de nos concitoyens aux services de secours, on rappelle le rôle central joué par les élus qui ont un pouvoir de police administrative générale, le plan communal de sauvegarde, la réserve communale de sécurité civile.

On insiste aussi sur le rôle de conseiller que peuvent jouer les SDIS en matière d'information préventive des populations, mesures de prévention des risques technologiques et industriels, naturels et l'élaboration des plans communaux de sauvegarde,

Le rôle prépondérant de l'Etat est rappelé : l'Etat est garant de la solidarité nationale et de la réponse sur la sécurité civile sur le territoire national notamment avec des liens spécifiques et j'ai évoqué les moyens nationaux aériens.

Mais il faut faire évoluer la gestion des moyens. Il faut d'abord faire évoluer la réponse opérationnelle pour s'adapter aux risques émergents, aux nouveaux besoins exprimés par la population et il faut s'adapter au contexte de maîtrise de la dépense publique. Il faut améliorer la cohérence des actions et de gestion des SDIS en optimisant la gestion. Il faut maintenir dans la durée du haut niveau de performance des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Il faut mettre en place une démarche de complémentarité et de juste suffisance des moyens mis à

disposition des acteurs par le biais d'un outil interministériel, c'est le COTRIM dont je vous ai parlé.

Il faut aussi, dans la gestion d'une crise, favoriser la réponse après crise de manière durable pour les territoires.

Voilà ce que prévoit cet engagement tripartite qui est donc signé entre l'Etat, l'Assemblée des départements de France et l'association des maires de France et des présidents d'intercommunalité.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur le Préfet. Là aussi le temps est contraint, mais il permet d'échanger. C'est vrai que c'est un texte de référence pour l'ensemble des SDIS de France.

Y a-t-il des demandes de parole ? Non.

Cela étant ce n'est jamais que la poursuite d'autres moyens de ce que nous avons indiqué dans le premier débat et ce qui s'est fait depuis au moins 4 ou 5 ans dans le SDIS passé et ce qui continue à se faire donc sauf à être extrêmement redondant, cela devient lassant de dire que nous sommes parfaits !

Nous allons passer aux rapports qui vous sont soumis et qui sont également importants.

**R/15-10/01 Programme pluriannuel d'investissement immobilier du
SDMIS – 2016, 2017, 2018**

M. LE PRÉSIDENT.- Ce rapport est relatif au programme pluriannuel d'investissement immobilier, ces fameuses casernes que nous allons soit rénover, mais surtout sérieusement transformer voire construire sur un certain nombre de points qui ont été identifiés et qui ramèneront globalement nos casernes à une centaine dans les trois ans qui viennent.

Nous allons donc poursuivre ce programme, cela faisait partie des choses que nous avons clairement indiquées lors des deux

derniers conseils d'administration. Beaucoup avait été fait sous la présidence de Michel MERCIER et nous allons terminer ce programme. Bien entendu il y a des réajustements qui se font, à la fois financiers et un tableau vous est proposé dans le rapport. Ce sont des investissements qui sont parfois à la hausse, parfois à la baisse parce qu'il se trouve qu'un accord local a permis de faire quelques économies car il y a aussi des questions de terrain qui se posent et souvent on voit des collectivités locales qui sont en discussion entre elles pour accueillir la caserne de sapeurs-pompiers qui va être relocalisée sur une autre des communes concernées.

Bref, il y a tout un processus qui est actuellement en œuvre et qui se poursuit. Je faisais référence tout à l'heure aux appels d'offres qui peuvent se conduire à tel ou tel moment.

Sachez quand même que ce tableau enregistre des décisions qui ont déjà été entérinées par le conseil d'administration et des décisions que nous prenons maintenant. En tout état de cause, à la fin de ces trois ans, globalement, sans entrer dans les détails, l'ensemble du programme immobilier concernant le SDMIS nouveau, dans la lignée de ce qu'était le SDIS ancien, sera effectué.

Voilà ce que l'on peut dire. Colonel, peut-être allez-vous entrer dans les détails car bien entendu c'est là que se niche parfois le diable et comme vous le voyez dans le rapport, telle ou telle mesure s'applique à tel ou tel projet immobilier, par contre telle autre relève de telle autre obligation.

Colonel DELAIGUE.- Merci Monsieur le président. Comme vous l'avez évoqué, le travail immobilier qui a été fait de 1999 à 2014 a été un travail considérable puisque l'état patrimonial de ce qu'avait récupéré le SDIS à l'époque n'était globalement pas très bon.

Je rappelle sur le fond qu'environ 50 % des surfaces sont

dans les bâtiments qui sont traités dans le cadre du bail emphytéotique administratif et qu'ils représentent 8 casernes représentant 50 % de l'activité opérationnelle et tous les sites d'état-major.

Pour le reste, comme cela a été évoqué, nous avons une situation au moment de la départementalisation de 170 casernes, mais d'ailleurs certains points où il y avait des sapeurs-pompiers n'avaient de caserne que le nom car c'était souvent un petit local où l'on abritait le camion et les sapeurs-pompiers se changeaient derrière celui-ci. Il a donc été décidé de regrouper les forces parce que les sapeurs-pompiers d'aujourd'hui, volontaires notamment, ne sont plus les sapeurs-pompiers volontaires d'il y a 30 ou 40 ans et que l'idée de casernes avec des effectifs un peu plus importants et un nombre de casernes plus réduit était intéressante et nous atteindrons environ 100 casernes lorsque le plan qui vous est présenté sera terminé.

Au niveau national, le chiffre moyen par département est de l'ordre de 70 donc même si l'on a beaucoup resserré on reste quand même sur une proximité territoriale qui demeure assez intéressante.

Sur le tableau, vous avez 21 opérations dont les 17 premières ont déjà été votées par le SDIS. Ces 17 opérations représentent les AP de 2011, 2013 et 2014. Globalement sur l'ensemble de ces 17 opérations, il y a eu un travail sur les dossiers, des réévaluations et nous demandons une réévaluation globale sur ces 17 opérations de 1 900 000 € en AP et se rajoutent 4 opérations, Couzon au Mont d'Or, Bessenay, Quincieux, Genay/Neuville sur Saône. Bessenay et Quincieux étaient envisagés sans autorisation de programme spécifique mais pour la clarification des choses on les met dans les AP et Couzon au Mont d'Or et une extension à Genay/Neuville qui est nécessaire, sont là pour une AP de 1,7 M€.

Sur les années 2016, 2017, 2018 qui verront la fin de la

départementalisation immobilière, puisque l'on peut considérer que là les opérations de restructuration profonde seront terminées, les crédits de paiement représentent les 30 M€ et on aura donc après une baisse assez importante des investissements immobiliers.

Pour mémoire, sur ces 30 M€ qu'il faudra financer, il est à noter que nous récupérons 5 M€ de TVA, qu'un certain nombre de communes se sont vues être amenées à contribuer dans le cadre de la discussion sur leur projet, c'est le cas de Sainte-Colombe, de Saint-Germain-Nuelles, de Bully et Sarcey dont le dossier était dans un premier temps une extension et aujourd'hui on est dans une logique de construction avec une contribution des communes et une reprise du bâtiment, et Couzon au Mont d'Or.

En même temps le SDMIS envisage de finir ses cessions immobilières. L'histoire ne dit pas s'il arrivera à le faire à la valeur estimée par France Domaine, mais c'est simplement une référence aujourd'hui sur laquelle on va essayer de vendre à Tarare, L'Arbresle, Saint-Symphorien d'Ozon, Couzon au Mont d'Or et Montrottier ainsi que l'ancienne école de Villeurbanne Cusset et l'ex-terrain d'entraînement qui était à Neuville/Saône. J'ai demandé par l'intermédiaire du président que la Métropole nous aide à vendre les biens qui sont sur la Métropole puisqu'elle a probablement plus de facilités pour nous aider sur ce dossier.

Voilà Monsieur le Président, résumé un peu schématiquement ce projet qui vise à terminer la départementalisation immobilière avec une restructuration qui aura duré près de 20 ans, mais qui était nécessaire car l'état des bâtiments était à la fois mauvais et plus vraiment adapté au 21^{ème} siècle.

M. LE PRÉSIDENT.- Dans trois ans, nous aurons donc terminé ce programme, cela étant d'ici là ou après des maires prendront des initiatives. Nous avons inauguré la caserne de Pusignan il y a environ

un mois et c'est la commune qui l'a pratiquement rénovée avec ses fonds, bravo, nous avons juste apporté des éléments techniques dans la caserne qui sont des éléments standards du SDMIS. Cette caserne fait partie du dispositif, mais elle ne fait partie de l'investissement réalisé par notre service.

Dans trois ans viendra aussi probablement la période de rénovation, il faudra apporter à tel ou tel endroit des modifications. La géographie de notre aire urbaine comprenant largement le département varie aussi. Nous étions l'autre jour à la caserne de Meyzieu qui est une très belle réalisation et on sait très bien que pour des raisons stratégiques cette caserne sera un élément extrêmement important.

J'étais l'autre jour à La Doua où il faudra un petit coup de peinture, bref il y aura des travaux du propriétaire à continuer, cela fait partie de la vie, mais globalement notre dispositif sera optimal et extrêmement performant. Je crois que là aussi c'est toujours agréable de voir que dès aujourd'hui il y a des salles pour faire de la formation dans l'ensemble des casernes, des vestiaires adaptés aux hommes, aux femmes et parfois pour les jeunes avec des vestiaires qui leur sont destinés. C'est important de voir qu'il y a partout des salles de repos, plus ou moins grandes en fonction de la caserne, parfois impressionnantes, mais c'est normal parce qu'il y a beaucoup de monde. Elles répondent toutes aux mêmes normes et je crois que c'est important, quel que soit le statut, que l'on soit un sapeur-pompier professionnel ou volontaire, de pouvoir bénéficier des mêmes outils, des mêmes matériels, des mêmes conditions de travail globalement.

Sur la question de l'immobilier, nous ne baissons pas la garde et nous essayons de continuer dans l'excellence.

Y a-t-il des observations, des interventions sur ce programme immobilier ?

M. MOROGE.- Vous avez évoqué rapidement le cas de la caserne de Pierre Bénite. J'ai bien noté que les affaires suivaient leur cours, mais c'est parfois inquiétant quand les affaires suivent leur cours. Est-il toujours prévu que les travaux commencent fin 2015, début 2016 ? C'est juste une demande de précision.

Colonel DELAIGUE.- Si je regarde les crédits de paiement, il y a 1,8 M€ en 2016 ce qui veut dire que la majorité de la dépense sera faite en 2016, sous entendu que ce sera fini à l'été 2017.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a eu des retards dans les appels d'offres.

Commandant CHAMAGNE.- Les dernières informations que l'on a, c'était par rapport au dépôt des dossiers pour les lots au niveau des marchés, mais globalement c'est parti et le début du chantier est prévu au 1^{er} trimestre.

Colonel Eric COLLOT.- On est bien dans le timing donné par le colonel DELAIGUE, à savoir fin des travaux mi-2017.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Nous allons procéder au vote. Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité. Merci à tous.

**** La délibération n°R/15-10/01 est adoptée à l'unanimité.***

**R/15-10/02 Programme pluriannuel d'investissement véhicules du
SDMIS**

M. LE PRÉSIDENT.- Ce rapport concerne le programme pluriannuel d'investissement véhicules du SDMIS, sachant que dans les véhicules il y a aussi les échelles. La philosophie est la même, il ne s'agit pas de baisser la garde.

L'équipement mis à disposition des uns et des autres, dans

le département ou la métropole, cela importe assez peu et d'ailleurs souvent la séparation géographique est assez limitée.

Nous étions à Pusignan l'autre jour, et dans ce secteur il y a 4 casernes de sapeurs-pompiers qui en fait sont des outils mobilisables en cas de problème à l'aéroport de Saint-Exupéry. On voit donc bien que tout ceci est très relatif.

Cela étant, dans le volume financier qui vous est proposé, on a fait des choix cette année. J'ai été convaincu par des observations de sapeurs-pompiers que j'ai pu rencontrer et aussi de syndicats qui ont l'occasion de s'exprimer et qui peuvent formuler des propositions, et sur la question des échelles se posait vraiment une question de mise à disposition de matériel dans des endroits cruciaux, territoires qui ont des immeubles de grande hauteur et qui n'ont pas nécessairement de matériel adéquat. Je prends l'exemple de la caserne de Rillieux et j'ai donc dit à son maire, qui est présent, que l'on ferait un effort.

Bien entendu, sur la question des échelles, l'effort est à marquer dès maintenant parce que l'on arrive au terme d'une période où les échelles sont vieillissantes, elles ont été achetées il y a 25 ans. Le processus de mutualisation interne au SDMIS consiste à faire passer du matériel d'une caserne à une autre en fonction de la sollicitation et on va reprendre cette espèce de noria qui est la plus intelligente et qui mutualise énormément les choses.

On va donc se doter de nouveaux matériels qui vont être mis à disposition des casernes les plus au cœur des questions urbaines et ensuite ce matériel sera mis à disposition en cascade à l'ensemble des casernes du département ou de la métropole au fil du temps.

L'idée est de faire en sorte que ce choix soit adéquat, c'est-à-dire que la modernisation des locaux aille avec la modernisation du matériel qui est mis à disposition des sapeurs-pompiers.

Voilà en deux mots la façon dont nous voulons travailler et faire en sorte que chacun puisse être bien équipé. Mon colonel, c'est vous l'homme de l'art.

Colonel DELAIGUE.- Les échelles des sapeurs-pompiers, c'est un sujet à remettre un peu en perspective de l'ensemble du matériel.

Je rappelle qu'aujourd'hui le SDACR, qui a été évoqué tout à l'heure, est fini dans sa réalisation au niveau des matériels, c'est-à-dire que toutes les évolutions globales de matériels ont été prises en compte. La seule chose qui restait ce n'était pas directement lié au SDACR mais tout simplement au vieillissement des échelles, dont les achats importants avaient été faits il y a environ 25 ans.

Aujourd'hui, le parc de véhicules est passé de 1 300 à un peu moins de 1 000, environ 980, tout simplement en resserrant les casernes, etc., et la valeur à neuf du parc est de 110 M€. La moyenne d'âge globale des véhicules est légèrement inférieure à 10 ans, ce qui est légèrement supérieur à ce qui se fait dans les SDIS voisins mais nous avons une unité de maintenance à Saint-Priest parfaitement performante pour se permettre cela.

Nous avons aujourd'hui 32 échelles, 17 de 30 m et 15 de 24 m et nous ne pouvons pas interchanger les échelles de la partie non urbaine avec la partie urbaine parce qu'il y a des normes et que les immeubles sont construits en fonction de la hauteur des échelles des sapeurs-pompiers.

C'est donc une gestion extrêmement complexe et en juin 2014 il avait été décidé au conseil d'administration, lors des renouvellements d'échelles, de ne mettre plus qu'un parc de 30 m en sachant que la différence de prix entre une échelle de 30 m et de 24 m est faible par rapport à l'enjeu et l'intérêt d'avoir un parc unique d'échelles de 30 m.

Le problème, c'est qu'il faut que dans les 3 ou 4 ans qui viennent nous réformions 7 échelles, quoi qu'il arrive, 4 échelles de 24 m et 3 de 30 m qui ne sont plus en état de fonctionner dans les 3 ou 4 ans qui viennent.

Par ailleurs, nous éprouvons le besoin, pour des raisons à la fois opérationnelles mais aussi de gestion au niveau des personnels, d'équiper les casernes de la Doua et de Confluence d'une échelle car ce sont des casernes qui font de 4 à 6 000 interventions et l'échelle a un vrai intérêt, particulièrement parce que cela permet de mieux mutualiser les équipements opérationnels. Quand on est dans le centre de Lyon ou à Villeurbanne, lorsqu'il y a un incendie, il y a facilement 3, 4 ou 5 casernes en même temps qui se déplacent et il est intéressant que les casernes soient équipées de la même façon.

Comme nous avons en plus besoin d'une échelle de réserve supplémentaire pour pouvoir faire face aux pannes, avec les 7 à réformer, 2 en plus et 1 en réserve, il faut donc dans un délai raisonnable que l'on en ait une dizaine.

Notre proposition serait, sur des livraisons qui interviendraient en 2017, 2018, 2019 et 2020, d'avoir une AP complémentaire d'échelles qui permettrait sur les années 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 de retrouver ces 10 échelles qui permettraient de faire la réforme de 7 échelles, l'abondement de Villeurbanne la Doua et de Lyon Confluence et d'avoir une échelle de réserve.

Pour arriver à cela, le choix du SDMIS est de ne pas augmenter la dépense et de plafonner la dépense d'investissement de matériel roulant à moins de 5 M€. Il faut savoir que sur les dix dernières années, nous étions entre environ 5 et 5,5 M€ pour le renouvellement du parc.

La proposition c'est donc de se maintenir en dessous de

5 M€, 2 échelles coûtant environ 1,2 M€, et de se maintenir sur les AP 2016, 2017, 2018 qui en fait verront leurs crédits de paiement plutôt en 2017, 2018 et 2019 et de plafonner les AP à 3,7 M€. Ce qui fait qu'avec les échelles qui sont hors AP traditionnelle nous serons sur une dépense qui devrait pouvoir être maintenue en dessous de 5 M€.

En fait les 2 premières échelles viennent d'arriver, elles étaient en AP déjà votée et seront affectées aux casernes de Lyon Rochat et de Villeurbanne Cusset. Les deux échelles que l'on récupérera de Rochat et de Villeurbanne seront affectées à Rillieux-la-Pape et à Givors. Celle de Givors sera directement réformée et celle de Rillieux sera mise à la logistique.

Pour les suivantes, 2016, 2017, 2018 et 2019, nous ne pouvons pas annoncer les affectations aujourd'hui, mais ce sera un système de cascade. Petit à petit, on mettra des échelles là où elles sortent beaucoup et lorsque l'on réformera des échelles de 24 m, il y aura des casernes qui verront arriver des échelles de 30 m.

Parallèlement à ce dispositif, nous vous proposons que l'autorisation de programme 2015 soit limitée à 3,7 M€ pendant l'application des premières mesures, ce qui permettra pendant ce temps-là de pouvoir financer l'achat des échelles.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci mon colonel.

Y a-t-il des observations, des questions ?

Adjudant-chef CHABBOUH.- Monsieur le président, mesdames et messieurs les administrateurs, on se fait l'écho des utilisateurs finaux de ces échelles c'est-à-dire les sapeurs-pompiers du terrain qui remplissent les camions. Nous vous demanderons d'être vigilants quant à cette fameuse cascade qui vient d'être évoquée et plus précisément celle des échelles qui, je vous le rappelle, sont un moyen de sauvetage.

Selon nous, leur répartition doit être en adéquation avec les réels besoins du terrain et non pas, pardonnez-moi l'expression, le fait d'arrangements. Pour nous, la sécurité sur ce point ne se négocie pas.

Pour être plus précis, il existe des échelles de remplacement, que l'on appelle les surnuméraires, qui sont affectées dans les casernes comme Tassin, Décines/Meyzieu, Rillieux et Pierre-Bénite donc ce sont des véhicules qui sont en plus du SDACR, comme le colonel vient de l'évoquer et ces secteurs n'ont pas d'échelles affectées de façon permanente. Lorsqu'un véhicule est en panne sur les secteurs où l'échelle est en pied selon le SDACR, c'est un véhicule que l'on vient piocher à tour de rôle donc les casernes de Pierre-Bénite, Rillieux, Tassin, Décines/Meyzieu. Pourtant ces secteurs sont dotés d'immeubles de 3^{ème} famille ou plus qui nécessitent des échelles de 30 m.

Concernant ces engins, il faut aussi prendre en compte qu'il y a une hausse croissante du nombre d'interventions et je rebondis sur ce que disait tout à l'heure M. Rolland JACQUET, effectivement à un moment il faudra penser à la suite. Vous avez annoncé les effectifs d'ici 2 à 3 ans et nous sommes ravis de ces chiffres, mais étant donné la hausse constante des interventions il faudra penser à des recrutements pour mettre des sapeurs-pompiers dans ces camions.

Ceci étant précisé, sachez monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du conseil d'administration, que nous sommes heureux de voir arriver ces nouvelles échelles sur des secteurs qui en manquaient cruellement et nous vous remercions.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci de nous remercier, mais c'est un peu notre travail, aux uns comme aux autres, de faire en sorte que le matériel nécessaire soit mis à la disposition des sapeurs-pompiers.

Là il y a en plus une contrainte de calendrier, d'ancienneté et il fallait faire un choix. Peut-être que l'on aurait pu l'année dernière ou

il y a deux ans ne pas faire ce choix, là on le fait dans un cadre contraint donc bien entendu, comme l'a expliqué le colonel, il faudra peut-être acheter moins de voitures par exemple.

On fait ce choix-là et cela va dans le sens que vous souhaitiez. Cela ne veut pas dire pour autant que les efforts que nous faisons ne doivent pas continuer en dehors de ces fameuses échelles.

Juste une précision, c'est Michel MERCIER qui avait fait mon éducation relative aux échelles de 24 m et de 30 m, maintenant il n'y a plus besoin d'éducation, elles feront toutes 30 m et elles seront beaucoup plus facilement interchangeables, ce qui nous apporte beaucoup plus de souplesse dans l'utilisation du matériel et puis on n'a peut-être pas intérêt à avoir trop de matériels différents.

Merci de nous remercier, nous vous remercions de nous remercier mais nous vous remercions aussi.

M. MERCIER.- Puisque nous en sommes aux remerciements, je voulais remercier M. CHABBOUH d'être devenu favorable à la caserne de Confluence.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Cela tombe bien que vous en parliez Monsieur MERCIER. Souvenez-vous ce que vous avez évoqué tout à l'heure à ce sujet qui concerne les gardes de 24 heures et si vous le permettez, monsieur le président, je voudrais ajouter une petite précision qui me semble utile.

Etes-vous sûr que la préconisation que vous évoquiez qui concerne l'abandon du cycle de travail pour les agents en garde de 24 heures soit une réelle mesure d'économie ? Cette remarque est liée à votre remarque précédente concernant Confluence. C'est un cadeau que l'on vous a fait en 2005.

M. MERCIER.- Je parlais d'autres mesures pour lesquelles vous êtes moins favorable.

M. LE PRÉSIDENT.- D'autres interventions ? Non.

Nous allons procéder au vote. Qui contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération n°R/15-10/02 est adoptée à l'unanimité.**

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous prie d'excuser Monsieur le Préfet qui a dû partir accueillir le ministre de l'intérieur.

R/15-10/03 Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2015

Mme CHENKIER.- Le rapport qui vous est présenté est très technique et opère des petits ajustements à la hausse et à la baisse.

En ce qui concerne la section d'investissement, une augmentation de 326 000 € au Chapitre 21 est à noter, essentiellement due à la réalisation de travaux divers sur des bâtiments en pleine propriété au SDMIS sur des sites mis à disposition et concomitamment une baisse de 326 000 € est à noter au Chapitre 23 en raison d'augmentation et de baisse de crédits liés aux décalages et aux ajustements de plannings de travaux d'opérations sur les AP de bâtiments.

Sur cette même section d'investissement, vous pourrez noter aussi une opération d'ordre purement technique pour 585 000 € sur des opérations patrimoniales pour l'opération de Mornant et de Saint Lager/Cercié.

En section de fonctionnement, vous noterez également une baisse de 300 000 € sur les frais généraux avec un moindre recours à des prestations extérieures, notamment en matière de déménagement et de nettoyage des locaux, moins de dépenses de combustible de gaz propane, tout ceci étant contrebalancé par une augmentation de 300 000 € en charges de personnel pour les indemnités des SPV qui, vous le savez, ont été très fortement sollicités cet été.

Voilà l'essentiel du projet de DM n° 2.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des interventions sur cette DM ? Non.

Nous allons procéder au vote. Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération n°R/15-10/03 est adoptée à l'unanimité.**

R/15-10/04 Orientations budgétaires du SDMIS pour l'exercice 2016

M. LE PRÉSIDENT.- Concernant les orientations budgétaires, il est clair que l'on ne va pas repartir pour la énième fois dans les mêmes explications. Cela étant, à partir du moment où nos deux bailleurs nous ont donné accord pour 3 ans de disposer d'une enveloppe financière, on va dépenser selon des règles qui nous sont dorénavant communes. Cette année c'est quand même la première application de cette règle de trois ans et donc c'était important de vous le rappeler.

Pour la première fois nous allons mettre en application les accords financiers avec nos deux partenaires qui sont au cœur de la loi. Gérard COLLOMB l'a reprécisé à la session des maires du Rhône il y a quelques jours, en disant l'importance qu'avait le SDMIS puisque c'était un outil commun, chose assez rare en France, et que Michel MERCIER lui-même, également « co-papa » de cette règle l'avait dit maintes et maintes fois ici comme ailleurs.

L'application arrive maintenant. Nous avons défini le cadre avec le premier vice-président du Département en charge des finances qui est premier vice-président du SDMIS, et la première année d'application de ce cadre est arrivée. Colonel, je vous laisse la parole.

Colonel DELAIGUE.- Comme l'a dit le président, c'est la première application de la convention triennale 2015-2017. Vous aurez

noté qu'il y a une augmentation de budget importante qui est essentiellement due à la prise en compte de la fin de l'investissement immobilier. On peut déjà annoncer que le budget de 2017 sera en baisse par rapport à celui de 2016 puisque l'investissement va largement baisser, comme vous l'avez vu dans le rapport n° 1.

Pour ce qui est du reste, en fonctionnement on est sur une augmentation de 1,24 %. Au niveau de la division, le budget du SDMIS est très simple. Sur les 147 M€, la première dépense c'est 100 M€ de dépenses de personnel : 88 M€ pour les personnels salariés et 12 M€ pour les sapeurs-pompiers volontaires. On est sur une maîtrise qui n'est pas totale puisqu'il y a une augmentation, mais pour autant on est sur une augmentation limitée à 1,19 %.

La deuxième composante du budget ce sont les 30 M€ de dépenses de fonctionnement hors dépenses de personnel. On est sur une augmentation qui est inférieure à 1 % (0,95 %), pour autant on voit bien que l'on commence à être dans une partie de plus en plus difficile à comprimer. Je ne vais pas entrer dans le détail, ce sont les opérations habituelles.

La troisième composante, c'est l'investissement. Comme cela vous a été signifié, on est sur un investissement en hausse importante strictement due à l'investissement immobilier qui est, en matière immobilière, la dernière crête visant à terminer des opérations qui sont votées au niveau de la départementalisation. On a vu dans le rapport n° 1 que dès 2017 on va rebaisser sur cette partie immobilière.

Voilà pour ce qui concerne les dépenses.

Il y a bien sûr à l'intérieur mais c'est maintenant récurrent, le bail emphytéotique administratif qui lui est une dépense assez stable.

Pour ce qui est des recettes, c'est assez simple, c'est simplement la stricte application pour la métropole de Lyon, pour le

département du Rhône de ce qui est prévu dans la convention financière, c'est-à-dire une dépense pour le département du Rhône de 20,6 M€ en augmentation de 1,98 %, pour la métropole de Lyon, qui je le rappelle a une part ex-départementale, ex-communale, une contribution de 111 437 188 €, en augmentation de 1,46 %.

Pour les communes, cela fait 4 ans que les communes du département du Rhône restent à 16,50 € par habitant résident tel qu'il relève du classement Insee, mais avec une augmentation naturelle puisque la population augmente. Cela se traduira pour les communes du département à une contribution de 7 230 719 €.

R/15-10/05 Fixation du montant des contributions des collectivités territoriales au budget du SDMiS pour l'exercice 2016

Colonel DELAIGUE.- Vous avez la contribution de la Métropole à 111 437 188 €, du Département à 20 600 000 € et des communes à 7 230 719 € suivant la ventilation qui est prévue dans le tableau figurant dans le rapport, ventilation directement proportionnelle à la population Insee.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez aggloméré les deux rapports ce qui est parfait puisque dans le deuxième on nous fait obligation dès maintenant de pouvoir signifier à l'ensemble de nos partenaires combien ils vont devoir payer de manière à ce que les assemblées et les conseils municipaux divers et variés puissent discuter de l'ensemble de leur budget.

Y a-t-il des interventions sur les deux rapports sachant qu'on les votera séparément ?

M. JACQUET.- J'étais intervenu lors d'une présentation des orientations budgétaires ou du compte administratif sur le BEA, en m'inquiétant. Je dois reconnaître que depuis j'ai eu plusieurs rencontres qui m'ont permis de me faire une opinion plus exacte et plus réelle de ce

bail emphytéotique et du système que cela représentait.

Bien entendu, je le comprends tout à fait, ce dispositif pour l'ensemble des travaux pour lesquels il a été fait est probablement plus économique que tout autre dispositif. Dont acte.

Cela étant, si j'étais la Cour des comptes, je remarquerais en toute objectivité que la charge pour l'ensemble de l'économie du budget reste lourde, mais ce n'est pas une critique du SDMIS, ni de ses présidents et de son directeur et de ceux qui maîtrisent les démarches financières, c'est une critique sur le système financier français qui conduit à cela. D'ailleurs ma critique est sur l'ensemble des marchés financiers et des frais financiers qui constituent une charge bien plus nuisible que toute autre charge, surtout les charges du personnel qui elles sont utiles, c'est là qu'il faut chercher des économies.

Bien entendu vous ne partagez pas mon discours mais c'est justement ce point de vue alternatif que je défends et quand on cherche à faire des économies, aucune ligne budgétaire ne doit être exemptée de ces économies et les frais financiers doivent être aussi sous le crible de notre examen pour obtenir des organismes financiers, y compris s'il faut dire à l'Etat de nous aider, que ces frais financiers ou ces loyers excessifs puissent diminuer dans l'avenir. C'est là qu'il y a des économies à faire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Rolland.

M. MERCIER.- Je voudrais répondre à Monsieur JACQUET. Je l'aime bien, il est bien gentil, mais il faut arrêter de nous faire prendre des vessies pour des lanternes ! Et ce serait très nouveau chez vous Monsieur JACQUET.

Si on a signé un BEA, c'est d'abord parce que le gouvernement nous a permis de le faire et heureusement qu'on a signé ce BEA. Si vous n'aviez pas laissé les casernes de Lyon dans l'état dans lequel on les a trouvées, si vous aviez fait des travaux d'entretien

régulièrement, on n'aurait pas été obligés de refaire toutes les casernes. Quand vous dirigiez cette ville, si vous aviez fait une caserne en centre-ville, on ne serait pas obligés de faire Confluence aujourd'hui.

Si on a recouru à ce mode de financement, c'est qu'il y avait urgence pour refaire les casernes. Si vous allez voir Rochat, qui est une des principales casernes de l'agglomération, elle n'était pas dans un très bon état et je pense que l'on va pouvoir refaire une caserne agréable à vivre pour l'ensemble des sapeurs-pompiers, où on pourra intervenir plus facilement. Comme on a refait la caserne Rabelais avec des salles de sport, des salles où les sapeurs-pompiers peuvent être bien, par rapport à l'état dans lequel étaient les casernes antérieurement.

Je crois que l'on ne peut pas dire qu'il faut que les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires soient bien dans leurs casernes et ne pas en tirer les conséquences, à savoir de faire des travaux.

On a passé un contrat avec la Caisse des dépôts et consignations et sa filiale, comme la loi nous a autorisés à le faire, pour pouvoir rattraper un retard. Bien entendu il va falloir payer des intérêts.

Vous pouvez trouver que c'est trop lourd, c'est votre droit le plus absolu, mais nous on pense qu'il faut que les sapeurs-pompiers soient bien dans leur travail, qu'ils soient à l'aise, qu'ils puissent faire du sport et qu'ils soient heureux dans leurs casernes et c'est la raison pour laquelle, même si l'on ne peut pas créer beaucoup de postes, il faut que ceux qui restent puissent être bien logés et puissent bien travailler.

M. JACQUET.- Ma question n'était pas là.

M. MERCIER.- Mais c'est ma réponse.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci à vous deux.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Nous allons passer au vote.

Sur le premier dossier, les orientations budgétaires 2016, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération n°R/15-10/04 est adoptée à l'unanimité.**

Sur le dernier dossier, la fixation du montant des contributions des collectivités, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération n°R/15-10/05 est adoptée à l'unanimité.**

Merci pour ce vote unanime.

Sauf si certains d'entre vous avaient des questions particulières à poser, je lève la séance.

Merci infiniment à toutes et à tous. Nous nous reverrons très bientôt.

(La séance est levée à 16 h 20).

Jean-Yves SECHERESSE

Président

